



ZONE DE POLICE ENTRE SAMBRE ET MEUSE

Le Collège de Police de la zone de police entre Sambre et Meuse composée des Communes de FOSSES-LA-VILLE, METTET, PROFONDEVILLE et FLOREFFE a l'honneur de convoquer les membres du Conseil de Police à la séance qui aura lieu le **9 août 2023 à 20h à Mettet.**

Fait à Fosses-la-Ville, le **25 juillet 2023**

ORDRE DU JOUR

Séance publique

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2023 ;
- 2) Approbation de la modification budgétaire n°1 – exercice 2023 ;
- 3) Achat de *firewall* ;
- 4) Marché public relatif à l'installation et l'accès à des connexions intersites (CSC n° 2023-076) – Procédure à nouveau engager par le Collège de Police – Communication de cette décision au Conseil de Police ;
- 5) Déclassement de véhicules ;
- 6) Modification du cadre opérationnel de la Zone de police entre Sambre et Meuse – Approbation par la tutelle ;

La Secrétaire

Elise LORENT



Au nom du Collège de Police,



Le Président *f.f.*,

Gaëtan de BILDERLING

